

## Section 1 : Identification du mélange et de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit :**  
Nom du produit : apprêt non inflammable  
OBEX CORTEX  
UFI : DK52-60W5-W007-ORSK
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :**  
Utilisations identifiées : adhésif.  
Utilisations déconseillées : aucune utilisation spécifique déconseillée n'est identifiée.
- 1.3 Identification de la société**  
**OBEX Protection Ltd**  
37 rue Ambroise Paré,  
F-83100,  
Toulon,  
France
- Tél (y compris en cas d'urgence) : 0494 658 614  
(Lundi à vendredi, de 7 h à 17 h)  
E-mail : info@obexeu.com

## Section 2 : Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange**  
**Classification (CE 1272/2008)**  
Dangers physiques : Non classés  
Dangers pour la santé : Irritation cutanée 2 –  
H315 Irritation oculaire 2 – H319 Carcinogène 2 –  
H351 STOT SE 3 – H336  
Dangers environnementaux : Non classés
- Santé humaine :** les vapeurs et les vaporisateurs/brouillards en concentrations élevées sont des stupéfiants. Les symptômes suivant une surexposition peuvent inclure les suivants : maux de tête. Fatigue. Vertiges. Nausées, vomissements.

- 2.2 Éléments d'étiquette**  
Pictogramme



Mot d'avertissement



Danger

### Mentions de danger :

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer de la somnolence ou des étourdissements.  
H351 Susceptible de provoquer le cancer.

### Conseils de prudence :

P260 Ne respirez pas de vapeurs.  
P280 Portez des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P281 Utilisez l'équipement de protection individuelle requis.  
P284 [En cas d'aération insuffisante], porter une protection respiratoire. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincez avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à retirer. Continuez à rincer.  
P313 Consultez un médecin.  
P501 Éliminez le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.  
Contenu : DICHLOROMÉTHANE

## Section 3 : Composition/information sur les ingrédients

### 3.2 Mélanges

<b>DICHLOROMÉTHANE</b>	60-100 %
Numéro CAS : 75-09-2	Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119480404-41-0007
Numéro CE : 200-838-9	

#### Classification

Toxicité aiguë 4	H302
Irritation cutanée 2	H315
Irritation des yeux 2	H319
Carc. 2	H351
STOT SE 3	H336

<b>DIBENZYLDITHIOCARBAMATE DE ZINC</b>	< 1 %
--	-------

Numéro CAS : 14726-36-4	Numéro d'enregistrement REACH : 01- 2119543708-31-0002
-------------------------	--

Facteur M (aigu) = 1	Facteur M (chronique) = 1
----------------------	---------------------------

Toxicité aquatique aiguë 1	H400
Toxicité aquatique chronique 1	H410

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est affiché dans la Section 16.

## Section 4 : Mesures de premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

**Informations générales :**

éloignez la personne affectée de la source de contamination.

**Inhalation :**

déplacez immédiatement la personne affectée à l'air frais.

**Ingestion :**

Ne provoquez PAS des vomissements. Consultez immédiatement un médecin. Contact avec la peau : retirez immédiatement les vêtements contaminés et lavez la peau avec de l'eau et du savon.

**Contact visuel :**

rincez immédiatement et abondamment à l'eau. Retirez vos lentilles de contact et écarter largement les paupières. Continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Consultez un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

Montrez cette fiche de données de sécurité au personnel médical.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Informations générales :**

la gravité des symptômes décrits varie en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

**Inhalation :**

les vapeurs peuvent provoquer somnolence et étourdissements. Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.

**Ingestion :**

peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche et la gorge.

**Contact avec la peau :**

un contact prolongé avec la peau peut provoquer des rougeurs et des irritations.

**Contact avec les yeux :**

irritation sévère, brûlure et larmoiement.

### 4.3 Indication des soins médicaux immédiats et des traitements spéciaux nécessaires

**Notes à l'intention du médecin :**

Aucune recommandation spécifique. En cas de doute, consultez rapidement un médecin.

## Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés :**

Éteindre avec de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou du brouillard d'eau.

**Moyens d'extinction inappropriés :**

n'utilisez pas de jet d'eau comme extincteur, car cela propagerait l'incendie.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques :**

Le produit est incombustible. Gaz ou vapeurs toxiques. Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion n'a été constaté.

**Produits de combustion dangereux :**

la décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.

### 5.3 Conseils à l'attention des pompiers

**Mesures de protection lors de la lutte contre l'incendie :**

Les récipients proches du feu doivent être retirés ou refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas l'eau entrer en contact avec le matériau qui présente des fuites.

**Équipement de protection spécial pour les pompiers :**

portez un appareil respiratoire autonome à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## Section 6 : Mesure en cas de rejet accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles :**  
portez des vêtements de protection comme décrit dans la section 8 de cette fiche de données de sécurité.

- 6.2 Précautions environnementales :**  
Précautions environnementales : évitez tout déversement dans les égouts, les cours d'eau, ou sur le sol.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**  
**Méthodes de nettoyage :** éliminez toutes les sources d'inflammation. Évitez de fumer, d'utiliser d'étincelles, de flammes ou d'autres sources d'inflammation à proximité du déversement. Assurez une bonne ventilation. Absorbent le déversement avec un matériau absorbant non combustible.
- 6.4 Référence à d'autres sections**  
Référence à d'autres sections : portez des vêtements de protection comme décrit dans la section 8 de cette fiche de données de sécurité.

## Section 7 : Manutention et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité**  
**Précautions d'emploi :** Éliminez toutes les sources d'inflammation. Des vapeurs peuvent s'accumuler sur le sol et dans les zones basses. L'électricité statique et la formation d'étincelles doivent être évitées. Évitez l'inhalation de vapeurs et d'embruns/brouillards.
- 7.2 Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles**  
**Précautions de stockage :** tenez à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Conservez dans le récipient d'origine fermé à une température comprise entre 5 °C et 25 °C.
- Classe de stockage :** Stockage de produits chimiques.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**  
**Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) :** les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées dans la section 1.2.

## Section 8 : Contrôle de l'exposition et protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle des limites d'exposition professionnelle

#### DICHLOROMÉTHANE

Limite d'exposition à long terme (TWA pendant 8 heures) : WEL 100 ppm(Sk) 350 mg/m<sup>3</sup>(Sk)  
Limite d'exposition à court terme (15 minutes) : WEL 300 ppm(Sk) 1 060 mg/m<sup>3</sup>(Sk)  
BIEN = Limite d'exposition en milieu de travail  
Commentaires sur les ingrédients WEL = Limites d'exposition sur le lieu de travail

#### DICHLOROMÉTHANE (CAS : 75-09-2)

Commentaires sur les ingrédients WEL = Limites d'exposition professionnelle

#### DNEL

Consommateur – Voie cutanée ; Effets systémiques à court terme : 353 mg/m<sup>3</sup>  
Travailleurs – Cutané ; Effets systémiques à court terme : 706 mg/m<sup>3</sup>

#### PNEC

Eau douce ; 0,54 mg/l  
Sédiment (eau douce) ; 4,47 mg/kg  
Rejet intermittent ; 0,27 mg/l  
Sédiment (eau de mer) ; 1,61 mg/kg  
Eau de mer ; 0,194 mg/l  
STP ; 26 mg/l  
Sol ; 0,583 mg/kg

### 8.2 Contrôles de l'exposition Équipements de protection



#### Contrôles techniques appropriés

Assurez une bonne ventilation. Évitez l'inhalation des vapeurs. Respectez les limites d'exposition au produit ou aux ingrédients sur le lieu de travail.

#### Protection des yeux et du visage :

La protection suivante doit être portée : les lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques ou écran facial.

**Protection des mains :**

Il est recommandé que les gants soient fabriqués avec le matériau suivant : caoutchouc nitrile. Il convient de noter que du liquide peut pénétrer dans les gants. Des changements fréquents sont recommandés

Pour une exposition allant jusqu'à 8 heures, porter des gants fabriqués dans le matériau suivant : caoutchouc viton (caoutchouc de scopie).

**Autres protections de la peau et du corps**

Portez des vêtements de protection appropriés pour vous protéger contre les éclaboussures ou la contamination. Portez un tablier ou des vêtements de protection en cas de contact.

Mesures d'hygiène : utilisez des contrôles techniques pour réduire la contamination de l'air au niveau d'exposition admissible. Lavez-vous les mains après manipulation.

**Protection des voies respiratoires**

En cas de ventilation inadéquate, portez une protection respiratoire appropriée. Dans les espaces confinés ou mal ventilés, un respirateur à adduction d'air doit être porté. Portez un respirateur muni de la cartouche suivante : filtre à gaz, type AX.

**Contrôles d'exposition environnementale**

Gardez le récipient hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

**Section 9 : Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations générales****Apparence**

Liquide coloré

**Couleur**

Différentes couleurs

**Odeur**

Caractéristiques

**Seuil olfactif**

Indisponible

**pH**

Indisponible

**Point de fusion**

Indisponible

**Point d'ébullition initial et plage de température**

39-40 °C

**Taux d'évaporation**

Indisponible

**Facteur d'évaporation**

Indisponible

**Inflammabilité (solide, gaz)**

Indisponible

**Autre inflammabilité**

Indisponible

**Pression de vapeur**

Indisponible

**Densité de vapeur**

Indisponible

**Densité relative**

1,12 à 20 °C

**Densité apparente**

Indisponible

**Solubilité(s)**

Indisponible

**Coefficient de partage**

Indisponible Indisponible

**Température de décomposition**

Indisponible

**Viscosité**

Viscosité cinématique > 20,5 mm<sup>2</sup>/s

**Propriétés explosives**

Indisponible.

**Explosif sous l'influence d'une flamme**

Non considéré comme explosif.

**Propriétés oxydantes**

Indisponible.

**Commentaires**

Les informations fournies s'appliquent au produit tel que fourni

**9.2 Autres informations**

**Autres informations** : aucune information requise.  
**Indice de réfraction** : indisponible.  
**Taille des particules** : indisponible.  
**Poids moléculaire** : indisponible.  
**Volatilité** : indisponible.  
**Concentration de saturation** : indisponible.  
**Température critique** : indisponible.

**Section 10 : Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Il n'existe aucun risque de réactivité connu associé à ce produit.

**10.2 Stabilité chimique**

**Stabilité** : stable à température ambiante normale et lorsqu'il est utilisé comme recommandé.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Sans objet : non pertinent.

**10.4 Conditions à éviter**

Évitez le gel.

**10.5 Matières incompatibles**

**Matériaux à éviter** : Matières inflammables/combustibles. Acides forts. Alcalis forts.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Ne se décomposent pas lorsqu'ils sont utilisés et stockés comme recommandés.

**Section 11 : Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Informations toxicologiques sur les ingrédients.

**DICHLOROMÉTHANE**

Toxicité aiguë – orale  
Toxicité aiguë par voie orale (DL<sub>50</sub> mg/kg) :  
2 000,0

Espèce : rat  
Toxicité aiguë – inhalation  
Toxicité aiguë par inhalation (CL<sub>50</sub> vapeurs mg/l) : 86,0

Espèce : rat  
ATE par inhalation (vapeurs mg/l) : 86,0

**Section 12 : informations écologiques****12.1 Toxicité**

**Informations écologiques sur les ingrédients.**

**DICHLOROMÉTHANE**

Toxicité aiguë – poissons : CL<sub>50</sub>, 96 heures, 96 heures :  
> 93 mg/l, Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)  
Toxicité aiguë – invertébrés aquatiques : CE<sub>50</sub>,  
48 heures : 27 mg/l, Daphnia magna  
Toxicité aiguë – plantes aquatiques : IC<sub>50</sub>,  
72 heures : 550 mg/l, Algues

**12.2 Persistance et dégradabilité****12.3 Potentiel de bioaccumulation**

**Coefficient de partage** : indisponible.  
**Informations écologiques sur les ingrédients.**

**DICHLOROMÉTHANE**

**Potentiel de bioaccumulation** :  
Le produit n'est pas bioaccumulable. Coefficient de  
partage : indisponible.

**12.4 Mobilité dans le sol**

**Mobilité** : le produit contient des composés  
organiques volatils (COV) qui s'évaporent  
facilement de toutes les surfaces.

**Informations écologiques sur les ingrédients.**

**DICHLOROMÉTHANE**

**Mobilité** : le produit contient des composés  
organiques volatils (COV) qui s'évaporent  
facilement de toutes les surfaces.

**12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB**

Ce produit ne contient aucune substance classée  
PBT ou vPvB. Informations écologiques sur les  
ingrédients.

**DICHLOROMÉTHANE**

Résultats des évaluations PBT et vPvB :  
ce produit ne contient aucune substance classée  
PBT ou vPvB.

**12.6 Autres effets indésirables**

Sans objet.  
**Informations écologiques sur les ingrédients.**

**DICHLOROMETHANE**

Autres effets indésirables : sans objet.

### Section 13 : Considérations relatives à la mise au rebut

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales : les déchets doivent être traités comme des déchets contrôlés. Éliminez les déchets dans un site d'élimination des déchets autorisé conformément aux exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

**Méthodes d'élimination** : éliminez les déchets dans un site d'élimination des déchets autorisé conformément aux exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Évitez que le déversement ou le ruissellement ne pénètre dans les égouts, les canalisations ou les cours d'eau.

### Section 14 : Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

Numéro ONU (ADR/RID) : 2810  
N° ONU (IMDG) : 2810  
N° ONU (ICAO) : 2810  
N° ONU (ADN) : 2810

#### 14.2 Nom d'expédition officiel de l'ONU

Nom d'expédition correct (ADR/RID) LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.O.S.

Nom d'expédition correct (IMDG) LIQUIDE TOXIQUE, ORGANIQUE, N.O.S

Nom d'expédition correct (ICAO) LIQUIDE TOXIQUE, ORGANIQUE, N.O.S

Nom d'expédition correct (ADN) LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.O.S.

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID : 6.1  
ADR/RID code de classification T1 ADR/RID étiquette : 6.1  
Classe IMDG : 6.1  
ICAO classe/catégorie : 6.1  
Classe ADN : 6.1  
Étiquettes de transport



#### 14.4 Groupe d'emballage

Groupe d'emballage ADR/RID :

groupe d'emballage III IMDG :  
groupe d'emballage III ADN :  
groupe d'emballage III ICAO : III

#### 14.5 Risques environnementaux

Substance dangereuse pour l'environnement/  
polluant marin Non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS : F-A, S-A  
Catégorie de transport ADR : 2  
Code d'action d'urgence : 2X  
Numéro d'identification du danger : 60 (ADR/RID)  
Code de restriction du tunnel (E)

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL73/78 et au recueil IBC

### Section 15 : Informations réglementaires

#### 15.1 Règlements/lois en matière de sécurité, de santé et d'environnement propres à la substance ou au mélange

**Réglementations nationales** : Règlement de 2002 sur le contrôle des substances dangereuses pour la santé (SI 2002 n° 2677) (tel qu'amendé).

Loi de 1974 sur le contrôle de la pollution.  
Règlement de 2002 sur le contrôle des substances dangereuses pour la santé (tel qu'amendé).

**Législation de l'UE** : Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) (tel qu'amendé).

**Orientation** : Guide de classification et d'étiquetage approuvé (sixième édition) L131.

Autorisations (Titre VII du Règlement) 1907/2006)

Aucune autorisation spécifique connue pour ce produit.

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

## Section 16 : Autres informations

---

### Conformité

Date de révision : 09/03/2018

Révision : 21

Remplacé la date : 08/06/2016

Statut de la fiche de données de sécurité :

Approuvée.

### Mentions de danger dans leur intégralité

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer de la somnolence ou des étourdissements.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conserver entre** : conserver entre 5 °C et 25 °C

**Contient des SVHC** : NON